

20 mars 2015 – n° 08
150028

MAINTIEN DE LA FORMALITE DE DECLARATION PREALABLE POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Vu le décret n°2014- 253 du 27 février 2014, relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme notamment la dispense de formalités pour les travaux de ravalement auparavant soumis à déclaration préalable, à l'exception des secteurs protégés et des communes ayant délibéré pour soumettre ce type de travaux à déclaration préalable ;

Vu l'article R.421-17-1 du code de l'urbanisme relatif aux travaux et changement de destination soumis à déclaration préalable ;

Considérant que l'article R.421-17-1 du code de l'urbanisme précité, prévoit la possibilité, pour le Conseil Municipal, de décider de soumettre les travaux de ravalement à autorisation ;

Considérant que les façades participent à la qualité de l'espace urbain et du cadre de vie ;

Considérant la volonté communale de veiller à la sauvegarde de son patrimoine architectural ;

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de maintenir la formalité des déclarations préalables pour les travaux de ravalement de façade sur l'ensemble du territoire communal.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	29
Procurations	5
Absente excusée	1

Séance du 20 mars 2015

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES (présente à partir du point n° 14), Ramata BA

Excusées et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Jean-Paul BESOMBES
Caroline PRIVAT	à	Françoise LEGRAND
Jacqueline THIRION	à	Bruno TOUSSAINT
Christine URBES	à	Serge VINCENT
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
